

REGLEMENT INTERIEUR

Chaque joueur se présente sur le plateau sportif dans une tenue réglementaire : short et t-shirt ou survêtement en hiver, chaussures de salle propres et non marquantes. Il se munit également d'une bouteille d'eau.

Tout joueur souhaitant pénétrer sur les terrains pour jouer doit au préalable s'être échauffé. Lors des séances de jeu libre, cet échauffement est réalisé de façon autonome.

Le joueur respecte les créneaux horaires choisis et ne peut en changer exceptionnellement qu'après accord du cadre technique.

Le joueur s'engage à participer aux séances encadrées de façon ponctuelle et assidue.

- Il se présente sur le plateau sportif à l'heure de début de créneau prêt à débiter la séance.
- Il n'est plus prioritaire sur le créneau à partir de 2 absences au sein du même cycle.

Tout retard ou absence doit être signalé au responsable de créneau avant le début de la séance.

Chaque licencié est tenu d'adopter un comportement favorisant la convivialité et le respect de chacun. Tout geste ou parole antisportif n'est pas tolérable au sein du club.

Sur les créneaux de jeu libre, chacun veille à partager les terrains avec l'ensemble du groupe. En cas de forte affluence, les joueurs laissent leur place à ceux qui attendent lors de la rotation suivante.

L'installation et le rangement du plateau sportif sont réalisés par l'ensemble des joueurs. Chacun doit prendre garde à respecter le matériel mis à disposition et à signaler toute dégradation éventuelle.

Les volants d'entraînement sont fournis par le club. Chaque joueur veille à ne pas les gaspiller et à les trier et les ranger en fin d'activité. Les volants non utilisés lors de la séance sont restitués au responsable de créneau afin de pouvoir être réutilisés les fois suivantes.

L'invitation de personnes extérieures au club n'est possible qu'après autorisation du responsable de créneau. Celles-ci devront signer une fiche de pratiquant à l'essai et se soumettre au présent règlement.

L'utilisation du téléphone portable est interdite lors des temps de pratique encadrée. Pour les mineurs, le responsable de créneau est en droit de le confisquer en cas d'utilisation abusive et de le restituer aux parents à la fin du créneau.

Aucun joueur mineur ne sera autorisé à quitter une séance d'entraînement avant la fin de celle-ci sans être accompagné de son responsable légal ou avoir présenté une autorisation écrite de ce dernier.

En cas d'accident ou de blessure au cours d'une séance, tout licencié peut bénéficier de l'assurance FFBaD. La déclaration d'accident est à remplir et à renvoyer dans les 5 jours suivant l'accident.

Chaque joueur s'engage à respecter les consignes du responsable de créneau. En cas de non-respect de ces consignes ou du présent règlement, ce dernier se réserve le droit d'isoler momentanément ou d'exclure le joueur du groupe.

Si les infractions au règlement intérieur sont répétées, le cadre technique et/ou le président peuvent convoquer le joueur ou son responsable légal si celui-ci est mineur. Le Conseil d'Administration est en droit d'exclure le joueur pour la saison, sans dédommagement financier.

Les compétiteurs bénéficient d'avantages au sein du club, ils s'engagent en contre partie à effectuer des actions bénévoles.